

L'église des Saints-Anges. — Quelques heures à peine après l'incendie du clocher de Sté-Marie, le feu se déclarait à l'église des Saints-Anges, paroisse voisine, et détruisit complètement le temple, le presbytère et ses dépendances. On croit que le feu a été mis, là aussi, par la foudre.

M. le curé des Saints-Anges, l'abbé Provencher, se trouvait alors à un concours à Saint-Joseph de Beauce. Les paroissiens s'organisèrent à la hâte pour opérer le sauvetage des choses les plus précieuses. On réussit à sauver les Saintes Espèces, les vases sacrés moins l'ostensoir, les ornements qui étaient dans la sacristie et une bonne partie du mobilier de l'église.

On put sauver aussi l'ameublement du presbytère.

L'église, la sacristie et le presbytère avaient été construits en 1914. Cette église avait remplacé l'ancienne devenue trop vieille et trop petite.

En attendant de reconstruire l'église on va élever une chapelle temporaire.

Les pertes, s'élevant à plus de \$50,000.00, sont en partie couvertes par \$33,000 d'assurance.

Feu l'abbé H.-A. Dionne. — Le clergé du diocèse de Québec vient d'être rudement éprouvé par la mort de M. l'abbé H.-A. Dionne, curé de Saint-Georges, décédé vendredi, le 22 février, à l'âge de 56 ans et 5 mois.

M. l'abbé Henri-Alfred Dionne est né à Sainte-Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska, le 26 août 1861, de l'honorable Elisée Dionne, Conseiller législatif à Québec, et de Dame Claire Têtu. Il fit ses études à Sainte-Anne de la Pocatière et fut ordonné prêtre, à Québec, le 7 juin 1884, par Mgr D. Racine. Pendant sa carrière sacerdotale, il fut successivement vicaire au Cap Saint-Ignace (1884-1892) ; premier curé de Saint-Maxime (1892-1896) ; desservant de la Congrégation de Saint-Roch de Québec (1896-1899) ; depuis 1899, il était curé de Saint-Georges de Beauce, où il a bâti l'église actuelle, de 1900 à 1904, et ajouté une aile au couvent.

M. l'abbé Alfred Dionne est le frère de M. l'abbé Émile Dionne, curé de l'Islet, à qui nous présentons nos sincères sympathies.

Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquiescer s'il y a lieu, le plus tôt possible.